

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2024**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 23  
- votant par procuration 6  
- absent 0  
- total des votants 29

Accusé de réception en préfecture  
076-217603844-20241205-D93-1224-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2024  
Date de réception préfecture : 11/12/2024

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations  
examinées en séance faits le 6 décembre 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-huit novembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

**Étaient présents :**

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointe,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Tarek HAMMAN

qui donne pouvoir à

M. Kamel BELGHACHEM

M. Johan GONZALEZ

qui donne pouvoir à

M. Omar BELGHACHEM

Mme Marianne DUHAMEL

qui donne pouvoir à

M. Junior MOUDJIH A FIONG

Mme Sylvie DE MILLIANO

qui donne pouvoir à

M. Patrick CIBOIS

Mme Anne-Lise COUTURE

qui donne pouvoir à

Mme Amel TAKARLI

Mme Jennifer BEAUMONT

qui donne pouvoir à

M. Franck LEMAÎTRE

**Absent :**

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nathalie CASTEL est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.93/12.24**

**Objet : Dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le Maire au titre de l'année 2025**  
**Avis du Conseil Municipal**

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 05.12.2024

**Délibération n°: D.93/12.24**

**Objet :** **Dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le Maire au titre de l'année 2025**  
**Avis du Conseil Municipal**

Monsieur SZALEK rappelle que la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques fixe les modalités sur les dérogations au repos dominical.

Dans ce cadre, cette loi prévoit, outre la consultation obligatoire des organisations d'employeurs et de salariés intéressés, que la décision à prendre par le maire afin de fixer le nombre de dimanches doit être prise :

- d'une part, après avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la commune est membre - lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de cinq. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable,
- d'autre part, après avis simple du Conseil Municipal.

Un arrêté doit être pris, pour l'année 2025, afin de désigner les dimanches pour lesquels le repos hebdomadaire serait supprimé.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le Code du Travail et notamment ses articles L3132-26 et R3132-21,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu l'avis favorable de Caux Seine Agglo notifié par courrier en date du 21 août 2024,

Considérant la demande des commerçants de Lillebonne de pouvoir ouvrir exceptionnellement leurs commerces onze dimanches en 2025, dans le cadre d'animations diverses et des fêtes de fin d'année, aux dates suivantes :

- 12 janvier,
- 25 mai,
- 15 juin,
- 22 juin,
- 29 juin,
- 31 août,
- 7 septembre,
- 7 décembre,
- 14 décembre,
- 21 décembre,
- 28 décembre.

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 05.12.2024

**Délibération n°: D.93/12.24**

**Objet :** **Dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le Maire au titre de l'année 2025**  
**Avis du Conseil Municipal**

Considérant la concertation menée auprès des organismes d'employeurs et de salariés,

Considérant la volonté de la Ville de Lillebonne de favoriser l'attractivité du commerce local,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable sur le calendrier 2025 relatif aux ouvertures dominicales autorisées tel que proposé ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

*[Signature]*  
Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

*[Signature]*  
Nathalie CASTEL.